



**1 ASSURER LA COMPÉTITIVITÉ DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES**

*Que ce soit au plan climatique, phytosanitaire ou commercial, une bonne gestion des risques d'entreprise (GRE) est la base de la croissance du secteur agricole.*

*D'un océan à l'autre, les agriculteurs sont unanimes pour dire que tant les budgets que les paramètres des programmes de gestion des risques ne permettent pas de lutter adéquatement contre les aléas auxquels le secteur est confronté.*

Au Québec, les budgets de transfert (élément principal du soutien agricole) ont diminué de moitié entre 2012 et 2017 et tant au Québec qu'au Canada, le ratio budget de transfert sur valeur de la production est bien en deçà de ce que l'on observe dans plusieurs pays de l'OCDE.



Sources : OCDE, Statistique Canada et Coopérative de solidarité Carbone.

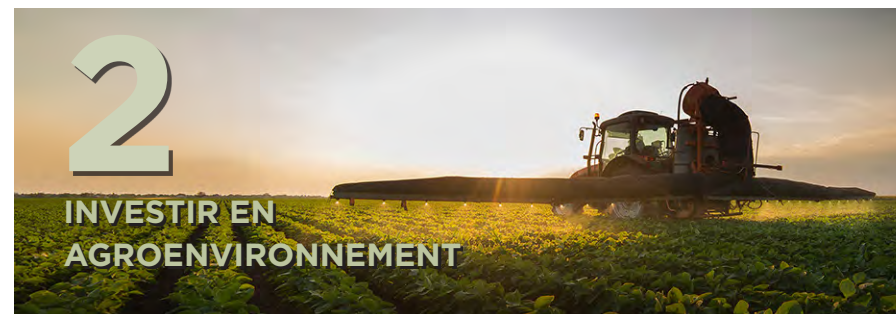
Les producteurs sont à bout de souffle et se retrouvent nettement désavantagés sur le plan international. Un rapport de Statistique Canada révèle qu'à l'échelle canadienne, le revenu net total des producteurs agricoles a chuté de 63 % en 2018.

En 2013, le gouvernement canadien a procédé à des coupes importantes dans ses programmes, à tel point que les outils de GRE ont cessé de faire leur travail. Les agriculteurs doivent afficher des pertes de plus de 30 % avant d'être admissibles à du soutien et le programme n'est plus accessible lorsque la situation le requiert. Ces constats, largement partagés par les producteurs et les intervenants du milieu, doivent rapidement trouver écho dans les politiques du gouvernement. La majoration des sommes allouées au secteur agricole est devenue incontournable et urgente.

## NOS DEMANDES

**Bonifier dès cette année les programmes de GRE et, par la suite, indexer les budgets en fonction de la hausse de la production :**

- ✓ Agri-stabilité : couverture des marges à 85 % et retrait du plafond de la marge de référence pour les dépenses admissibles;
- ✓ Agri-investissement : hausse de la contribution gouvernementale et exemption d'impôt sur les retraits utilisés pour améliorer la productivité;
- ✓ Agri-protection : flexibilité permettant d'adapter l'assurance récolte aux nouvelles réalités climatiques;
- ✓ Agri-relance : amélioration de la couverture lors de situation extrême et dissociation des autres outils de GRE;
- ✓ Pour la relève : réduction des coûts durant les cinq premières années d'adhésion aux programmes.



**2 INVESTIR EN AGROENVIRONNEMENT**

*Alors que depuis plus de 25 ans, les producteurs agricoles fournissent des efforts marqués en agroenvironnement, ils naviguent aujourd'hui dans ce domaine avec des investissements publics qui stagnent ou pire, qui diminuent.*

## Recherche, innovation et adaptation

Comme les retombées de la recherche s'échelonnent sur plusieurs dizaines d'années, ce n'est que par des efforts soutenus et constants dans ce domaine que l'agroalimentaire canadien pourra faire face aux grands défis de notre époque.

De même, l'adaptation des entreprises aux attentes sociétales (réduction de GES, protection de l'environnement, bien-être animal) est compromise si le soutien du gouvernement en matière d'acquisition de connaissances, de conseils techniques et d'accompagnement est inadéquat. Bien qu'elles soient importantes, les sommes investies dans ce domaine n'améliorent pas nécessairement la rentabilité des fermes.

Les agriculteurs sont les acteurs du changement dans le domaine de l'agroenvironnement et ils doivent être rétribués pour les biens et services environnementaux qu'ils fournissent à la population.

## Production biologique

Le Canada est le 5<sup>e</sup> marché biologique en importance dans le monde; nos ventes progressent à un rythme impressionnant (5,4 G\$ en 2017). Or, malgré une augmentation constante de la production, l'offre n'arrive pas à combler la demande, tant ici qu'à l'international.

À la différence de nos partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et l'Union européenne, le Canada n'a pas de programme de financement pour soutenir les travaux de révision quinquennale de ses normes biologiques nationales.

Les États-Unis ont également mis en place des programmes de partage des coûts de la certification biologique.

## NOS DEMANDES

- ✓ Mettre en place un programme pour rétribuer les biens et services environnementaux fournis par les producteurs (ex. : pertes de superficies cultivées).
- ✓ Accorder un budget stable et prévisible aux initiatives stratégiques en environnement ainsi qu'en recherche et innovation (agriculture biologique, laboratoires vivants, accompagnement, formation, transfert, etc.).
- ✓ Offrir un programme de soutien à l'adaptation des entreprises aux attentes sociétales.
- ✓ Faciliter l'accès des petites exploitations agricoles aux allègements fiscaux et au soutien à l'innovation.
- ✓ Assurer le financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada.
- ✓ Offrir un programme de partage des coûts de la certification biologique.



**3 ADAPTER LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES**

*Même si les producteurs agricoles privilégient l'embauche de travailleurs locaux, pour pourvoir l'ensemble des postes, les travailleurs étrangers temporaires (TET) sont essentiels. Les programmes d'immigration temporaire doivent être mieux adaptés au secteur agricole.*

## Plus de flexibilité

Le travail en agriculture varie au rythme des saisons et des différents types de culture. Dans ce secteur plus que tout autre, les TET devraient pouvoir transférer facilement et rapidement d'employeur en cours de saison. C'est ce que recommandait le comité permanent de la Chambre des communes (HUMA) en septembre 2016 pour le volet agricole du programme, notamment pour les secteurs de l'horticulture et de la pomiculture.

Afin de simplifier et d'accélérer le traitement des dossiers, les employeurs qui accueillent des TET depuis plusieurs années devraient bénéficier d'un *fast track* un peu comme ce qui est offert par le programme Nexus. Ce principe était également proposé par le comité HUMA.

## Répondre au contexte de pénurie

La pénurie de main-d'œuvre touche pratiquement tous les secteurs de production et rien ne justifie que certains d'entre eux, notamment l'acériculture et le secteur des grains, ne soient pas admissibles aux programmes de TET.

Aussi, cette pénurie frappe toutes les entreprises, peu importe leur taille. Les plus petites fermes ont également besoin de travailleurs, mais ne sont pas toujours en mesure d'offrir des postes à temps complet. Le jumelage de deux employeurs ou l'association de plusieurs agriculteurs au sein d'une coopérative de main-d'œuvre permettrait de compléter le temps de travail d'un ou de plusieurs TET.

## NOS DEMANDES

- ✓ Permettre aux TET de transférer facilement d'employeur en cours de saison, notamment dans les secteurs horticole et pomicole (permis de travail ouvert).
- ✓ Alléger les contraintes administratives pour les employeurs de longue date (ex. : Nexus).
- ✓ Rendre admissibles aux programmes agricoles de TET toutes les productions agricoles.
- ✓ Permettre aux employeurs agricoles qui ne peuvent offrir des postes à temps complet de partager entre eux le temps de travail d'un TET ou encore de le faire au sein d'une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre agricole.





## Agriculture et libre-échange

En agriculture, pour les secteurs orientés vers l'exportation (porc, bovin, céréale et acériculture), les ententes de libre-échange peuvent avoir des retombées positives, dans la mesure où le Canada obtient des accès réels aux marchés étrangers et accorde des accès sur d'autres fronts sans pour autant déstabiliser ses secteurs sensibles. Ces ouvertures peuvent se faire tout en protégeant les systèmes de gestion de l'offre qui font partie intégrante de notre politique agricole.

Les 3 accords conclus depuis 2013 (AECG, PTPGP et ACEUM) généreront des pertes importantes pour les producteurs sous gestion de l'offre, principalement dans le secteur laitier. À ce sujet, le gouvernement a annoncé le versement de compensations pour pallier en partie les pertes générées par l'AECG et le PTPGP. On connaît maintenant les modalités de ce programme pour le secteur laitier sous gestion de l'offre, cependant, rien n'a été annoncé dans les secteurs des oeufs et de la volaille, et rien non plus pour les producteurs de lait de chèvre et de brebis affectés par les importations européennes.

Une main-d'œuvre bon marché, des règles sanitaires et environnementales bien en deçà des nôtres ainsi qu'un climat hautement favorable confèrent un avantage indéniable aux pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

Pour l'ensemble des secteurs de production, il y a très peu de bénéfices à espérer des négociations qui ont cours actuellement sur ce front et il est hors de question que notre agriculture serve une fois de plus de monnaie d'échange.

### CONFLITS COMMERCIAUX

**Les conflits commerciaux affectent notre secteur agricole, que ce soit en raison des tarifs imposés par les États-Unis ou des décisions prises par la Chine au regard des importations de viande du Canada. En 2018-2019, les producteurs américains auront reçu 28 G\$ de soutien supplémentaire. L'appui de nos gouvernements est tout aussi nécessaire!**

## NOS DEMANDES

- ✓ Maintenir le programme de compensations aux producteurs laitiers sous gestion de l'offre annoncé le 16 août par le gouvernement (1,75 G\$ sur 8 ans).
- ✓ Indemniser entièrement et justement tous les producteurs pour les pertes découlant des récents accords de commerce, incluant l'ACEUM, et limiter les impacts des concessions accordées (règles d'étiquetage, distribution des contingents tarifaires, etc.).
- ✓ Exclure les produits sous gestion de l'offre de toute autre entente commerciale et retirer l'agriculture des négociations avec les pays du Mercosur.
- ✓ Allouer à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les ressources et les pouvoirs nécessaires pour que les normes canadiennes soient appliquées à l'ensemble des produits importés : bureau de surveillance, outils de mesure et de contrôle.
- ✓ Soutenir les secteurs agricoles touchés par les conflits commerciaux grâce à des budgets et des programmes de compensation adaptés à la conjoncture.
- ✓ Dans un futur accord de commerce sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, exempter de taxes et de quotas le bois récolté en forêt privée.



## Transfert de ferme

Certaines clauses de la *Loi de l'impôt sur le revenu* doivent être mises à jour pour tenir compte de la réalité des entreprises agricoles. C'est le cas notamment de la **déduction pour gains en capital pour biens agricoles** qui est plus généreuse lorsqu'un agriculteur vend ses actions d'entreprises à une société détenue par une personne non apparentée.

**SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES**  
*Au Canada, plus de 40 % des fermes enregistrent des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins. Ces entreprises peinent à dégager des profits leur permettant d'investir. Dans bien des cas, avec un simple coup de pouce financier, elles franchiraient le seuil du développement et de la croissance.*

Aussi, comme les associations entre frères et soeurs sont courantes, les exemptions accordées lorsqu'un cédant vend à faible coût des actifs agricoles à un de ses enfants devraient s'appliquer à ses neveux et nièces.

### Épargne et investissement sylvicole

Le régime fiscal n'encourage pas les propriétaires de boisés à mettre en valeur leur forêt. En effet, comme les dépenses liées à l'aménagement se

font principalement en début de production et que la majorité des revenus sont générés des années plus tard lors de la récolte, les revenus ne sont pas suffisants au début pour compenser fiscalement les coûts alors que, lors de la vente, les frais déductibles sont faibles par rapport au revenu tiré.

## NOS DEMANDES

- ✓ Lors de la vente d'une ferme d'un parent à un enfant, sous forme d'actions d'entreprise incorporée, accorder au cédant les mêmes avantages fiscaux que s'il vendait à une personne non liée.
- ✓ Éliminer ou limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou une nièce (terre, quota, équipement, etc.).
- ✓ Lors d'une scission d'entreprise, ne pas imposer les compensations versées en contrepartie d'un partage d'actions différent de la réalité, lorsque ces sommes sont réinvesties dans une des fermes issues de la scission.
- ✓ Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30 % du coût d'acquisition.
- ✓ Créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole, à l'image d'un REER, permettant à un propriétaire de mettre à l'abri de l'impôt une partie de ses revenus de vente de bois en vue de réaliser des travaux sylvicoles nécessaires à la croissance de la forêt (ex. : reboisement sur une superficie récoltée ou des éclaircies dans un peuplement forestier).